

LECTURE PAR NATURE 7^e édition

APPEL A PROJETS 2023 Education artistique et Culturelle « Littérature musclée »



CONTEXTE

DGA CULTURE - MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

LECTURE PAR NATURE 7^{ème} édition - APPEL À PROJETS EAC

Lecture par Nature est une manifestation qui se déroule en médiathèques. La 7^e édition se prépare.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis la lecture publique au cœur de sa politique culturelle. Dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture, la Métropole s'est associée au Département des Bouches-du-Rhône pour favoriser l'action culturelle dans les 91 bibliothèques/médiathèques du territoire métropolitain. À leurs côtés, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur coordonne la manifestation.

La bibliothèque/médiathèque est l'équipement culturel le plus répandu, ouvert à tous les publics, où s'imaginent et s'établissent de nouvelles relations avec les habitants, notamment par la participation de ces derniers à des propositions artistiques. L'objectif de *Lecture par Nature* est de mettre en réseau les médiathèques du territoire et d'expérimenter une action culturelle accueillant des formes renouvelées intégrant les questions du rapport à l'écrit, à la lecture, à la littérature et au livre, aux nouvelles technologies, croisant toutes les disciplines culturelles et artistiques.

Voir

<https://lectureparnature.fr/>

[Restitution parcours EAC](#)

7^{EME} EDITION LECTURE PAR NATURE / 23 JANVIER au 17 FÉVRIER 2024

Parcours EAC à partir du 6 novembre 2023 jusqu'au 17 février 2024

Dans ce contexte, un appel à projets est lancé afin de mener à bien cette manifestation dans l'ensemble des bibliothèques volontaires. Lors de l'édition précédente, 64 bibliothèques ont participé, parmi lesquelles 10 ont accompagné un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Le présent appel à projets concerne le volet **Éducation artistique et culturelle (EAC)** de *Lecture par Nature*. La programmation tout public fait l'objet d'un appel à projets séparé et sera confiée à d'autres opérateurs.

Le parcours EAC de Lecture par Nature implique des établissements scolaires du territoire qui travailleront en partenariat avec des médiathèques, à partir du 6 novembre 2023 jusqu'au 17 février 2024.

Lecture par Nature a vocation à être dynamique et participative. Elle se destine à un public large.

La thématique 2023/2024 : **LITTÉRATURE MUSCLEE**

Les propositions des candidats doivent s'inspirer des thèmes suivants :

- Entraînement / compétition / échauffement/ étirement
- Mythologies sportives / Le sport dans l'histoire / récits sportifs
- Le ballon / la coupe / la raquette / le maillot
- Supporters / sportifs

- Esprit d'équipe / solitude du sportif
- Pratiques amateurs / sports professionnels
- La course / la vitesse
- Le corps dansant / le corps combatif
- Dans l'eau / dans les airs / sur terre
- Victoire/ défaite
- Performance/ plaisir
- Athlète / amateur
- Le corps / l'esprit
- La marche/ l'ascension
- Dépassement/ relaxation
- Etc.

Les enjeux

- Faire dialoguer littérature, art et sport,
- Susciter l'envie d'aller à la médiathèque et en modifier l'image,
- Renforcer le lien entre la médiathèque et les habitants,
- Développer les relations et les partenariats entre bibliothèques et partenaires sportifs.

Au croisement des préoccupations du ministère de la Culture, de celles de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Département des Bouches-du-Rhône, le parcours d'Éducation artistique et culturelle intégrera différents ateliers **dans les bibliothèques** avec une restitution prévue le jeudi en fin de journée hors temps scolaire lors de la manifestation *Lecture par Nature* (janvier-février 2024 – les jeudis).

Les classes seront sélectionnées en partenariat avec les médiathèques et/ou bibliothèques qui souhaitent participer au parcours, en lien avec la mission livre et lecture de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la direction de la bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, l'Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur et l'Éducation nationale.

Le parcours EAC s'appuiera sur 3 piliers :

- acquisition de connaissances
- rencontre avec des œuvre(s) et/ou les artiste(s)
- pratique artistique

La proposition pour un parcours d'Éducation artistique et culturelle (EAC) devra :

- Être liée à la thématique Lecture par Nature (ci-dessus),
- Pouvoir s'adapter à l'âge des élèves (primaire, secondaire sont concernés par le parcours), selon les classes affectées à l'opérateur,
- tenir compte que toutes les séances se déroulent dans la médiathèque partenaire.

La proposition devra comprendre :

- Une séance présentant une proposition artistique (spectacles, jeux, projections, expositions, etc.) organisée pour les classes inscrites dans le parcours. En continuité, une action de médiation permettra de donner des clés sur les œuvres ou les artistes présentés, ouvrant ainsi des questions sur la pratique artistique. Cette séance présentera le parcours dans son intégralité et introduira les ateliers ;

- Une série de séances de pratique artistique construite et menée par l'opérateur, aboutissant à une production collective ou une production par élève. La forme que prendront les productions doit être présentée dans le dossier ;
- La présence d'un auteur (écrivain, illustrateur, photographe, scénariste, vidéaste...) ;
- Une restitution festive regroupant plusieurs classes lors de la manifestation *Lecture par Nature* en janvier-février 2024 en présence impérative des intervenants. Des formes inventives de restitution seront jointes au dossier ainsi que le type de productions prévues.

Un atelier de philosophie sera proposé et pris en charge par l'Agence régionale du Livre en amont des séances d'atelier de pratique. Il est demandé que l'un des intervenants artistiques soit présent à cette séance.

L'opérateur EAC devra mettre en place ce parcours en partenariat avec l'Agence régionale du Livre, les référents éducatifs et la bibliothèque concernée.

Des réunions préparatoires (2 à 3) avec les équipes éducatives et les professionnels des bibliothèques sont à prévoir ainsi qu'un temps de travail de coordination, notamment en vue de l'organisation et de la mise en place de la restitution.

Des partenariats avec d'autres acteurs du territoire pourront être proposés par les organisateurs en fonction des projets et du lien avec la thématique.

CALENDRIER

7 mars 2023 : Lancement de l'appel à projets

21 Mars 2023 14h30 : webinaire de présentation de l'appel à projets

Participation sur inscription avant le 18 mars auprès d'Amandine Tamayo, chargée de coordination *Lecture par Nature*, amandine.tamayo@livre-provencealpescotedazur.fr

20 avril 2023, 20 h : Date butoir pour les réponses à l'appel à projets

Début mai 2023 : Comité de sélection

1^{er} juin 2023 : Annonce des opérateurs sélectionnés

Juin 2023 : lancement du processus de construction du projet avec les différents acteurs

Septembre 2023 : finalisation des calendriers des parcours EAC

Du 6 novembre jusqu'au 23 janvier 2024 : déroulement des parcours d'éducation artistique et culturelle

Du 23 janvier jusqu'au 17 février 2024 : déroulement de la programmation artistique *Lecture par Nature* / restitution EAC (jeudis hors temps scolaire)

CONSTITUTION DU DOSSIER

Un dossier est à compléter à la fin de cette présentation. Il comprend un fichier descriptif de la structure et du/des projet(s). Un tableau excel est proposé comme modèle de devis laissant apparaître les coûts de fonctionnement et le coût de chaque action.

La candidature devra comporter :

- le dossier dûment complété,
- Un budget prévisionnel

Etabli en HT et TTC en mentionnant le taux de la TVA, avec le cas échéant la mention « *Non assujetti à la TVA, selon l'article 293 B du code général des impôts* »,

Comprenant les droits d'auteurs (SACEM, SACD...) qui seront acquittés par le producteur. La demande de droits pour les œuvres doit avoir été effectuée avant le dépôt du dossier. Il sera demandé une preuve des démarches entreprises,

Indiquant avec précision les cachets des auteurs/artistes/illustrateurs qui devront impérativement respecter la charte des auteurs/artistes/illustrateurs et les conventions collectives du spectacle vivant.

- une présentation de la structure,
- une copie de l'enregistrement de l'association au *Journal officiel* ou extrait Kbis en fonction du statut de la structure,
- une copie du récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois.

Pour information, le budget définitif alloué à chaque structure sera connu une fois le nombre de bibliothèques inscrites dans le projet, confirmé et le nombre de classes, déterminé.

Le dossier complet est à retourner par courriel à :

lectureparnature7@ampmetropole.fr impérativement avant le 20 avril 2023, 20 h.

Seuls les dossiers complets seront présentés au comité de sélection. Le dossier type peut être accompagné d'un dossier artistique de **10 pages maximum**.

SELECTION

Les projets déposés seront présentés lors d'un jury, composé de professionnels des bibliothèques et de la culture. La Métropole Aix-Marseille Provence opérera un choix dans ces projets.

En fonction du nombre de bibliothèques engagées dans les parcours EAC, 3 à 4 projets seront retenus.

La sélection sera établie sur la base des critères suivants :

- exigence artistique et pertinence pédagogique de la médiation ;
- liens développés avec le livre, la lecture, l'écrit, la littérature et le thème de la 7^e édition de Lecture par Nature ; l'inventivité dans l'exploration des liens et de la rencontre entre le sport, l'art, le livre et la littérature ;
- souplesse et disponibilité des intervenants ;
- caractère original et/ou innovant des propositions pour les médiathèques ;
- capacité des opérateurs à investir dans un processus de co-construction, de gestion et d'organisation de projet, et à en assurer la coordination administrative ;
- Participation d'un ou de plusieurs auteur(s).

Appel à projets EAC 2023 / Lecture par Nature

" Littérature musclée "

NOM DU PROJET :

NOM DE L'OPERATEUR :

I. IDENTITE DE LA STRUCTURE

Statut juridique de la structure :

Nom usuel de la structure :

Nom de la structure tel qu'il apparaît dans les statuts (si différent du nom usuel) :

Année de création de la structure :

Siège social de la structure :

Adresse

Numéro et voie

Complément

BP

Code postal

Ville

Téléphone

mobile

Courriel

Numéro siret

code APE

Responsable moral (titre et nom)

Réfèrent projet
(nom, courriel, tel)

Site internet

Réseaux sociaux

Présentation de la structure :

II. LE PROJET

Présentation générale du projet EAC (axes culturels, artistiques et pédagogiques) :

(500 signes)

Niveau scolaire ciblé

Regard singulier sur le thème

(300 signes)

A. PROPOSITIONS

1 – **Séance présentant la proposition artistique** (présentation, intervenants)

Titre

Description

Durée :

Forme
artistique :

Nombre
d'intervenants :

Temps consacré
à la médiation :

2 – Séances de pratique artistique

Titre

Description

Durée :

Nombre de séances :

Nombre d'intervenants :

Nom des artistes et auteurs intervenants impliqués et courte présentation :

(préciser s'il s'agit d'une intention ou si les intervenants ont déjà donné leur accord)

3– Production type (film, livre, fiche, exposition...)

4– Restitution artistique

Titre

Description

Liste des pièces à fournir et à envoyer par courriel à lectureparnature7@ampmetropole.fr :

IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 AVRIL 2023 A 20H.

le dossier dûment complété,

les budgets HT et TTC (comprenant frais de personnel, techniques, transports, catering, repas, droits d'auteurs...),
présentation de la structure,

copie de l'enregistrement de l'association au Journal Officiel,

copie du récépissé de déclaration d'entrepreneur du spectacle vivant valant licence, de plus d'un mois,

fiche technique détaillée,

preuve des démarches entreprises concernant les droits pour les oeuvres citées.